



PROFESSIONNELS - TECHNICIENS - MAITRISES - CADRES D'AIR FRANCE



Roissy le 28 septembre 2009

# Plan de départs volontaires (P.D.V.) jusqu'au 21 octobre pour convaincre

Lors de la 3<sup>ème</sup> concertation avec les syndicats, ce 24 Septembre, la Direction qui affirme vouloir réussir le Plan a réévalué ses objectifs, portant de 1550 à 1700, le nombre de départs volontaires envisagés ; 150 départs supplémentaires partagés entre le Siège et le Commercial France.

**Malgré quelques aménagements marginaux, la CFE-CGC estime toujours que les conditions proposées ne sont pas à la hauteur de cette ambition.**

**Pour résumer les mesures annoncées :**

- Départs volontaires par rupture amiable du contrat de travail
- Les PNT et les mécaniciens ne sont pas concernés
- Pour espérer partir, il faut un projet personnel ou professionnel
- Les congés de reclassement seront de 6 à 9 mois avec indemnités 65 % du salaire
- La prime de départ sera d'un maximum de 24 mois avec défiscalisation totale
- La durée du plan ira du 01 janvier au 31 décembre 2010
- Réembauchage possible durant 2 ans en faisant une demande
- Consultations au CCE, le 21 octobre et en novembre pour les CE

**La CFE-CGC souhaite soutenir ce plan pour le succès de tous.**

Le succès de ce PDV permettrait à certains d'entre nous de quitter honorablement la Compagnie, évitant ainsi des départs contraints toujours plus difficiles à accepter et qui entacheraient inmanquablement l'image de la Compagnie.

La CFE-CGC qui, nous le rappelons fermement, n'a pas cautionné par sa signature, le dernier accord ATGPE, restera active et assumera ses responsabilités syndicales. Nous ne ménagerons pas nos efforts et ne négligerons aucune piste permettant de faire évoluer une situation dont nous refusons d'admettre qu'elle puisse être définitivement arrêtée et déclinée lors de la séance du CCE du 21 octobre.

**Si elle en souhaite le succès, la Direction doit doter son plan de moyens conformes à son ambition.**

**La CFE-CGC, pour sa part, utilisera toutes ses ressources pour l'en convaincre et concourir à la réussite de ce PDV.**

L'opiniâtreté et les arguments de nos représentants ont déjà permis, lors de la dernière réunion, d'obtenir une avancée significative en persuadant la Direction de dé plafonner le rachat de trimestres et de ne pas recourir à la stricte application de l'actuel ATGPE plafonnant l'aide à 2000€ par trimestre racheté. Il eût été absurde de ne pas reprendre les conditions de l'avenant au précédent ATGPE, signé, celui-là, par la CFE-CGC, et qui permit, début 2009, 81 départs en retraite supplémentaires en quelques mois. Cet investissement fut sans nul doute très rentable pour AF. En 2010, tous les salariés de plus de 60 ans, en manque de trimestres, bénéficieront donc de conditions beaucoup plus favorables à leur décision de départ en retraite. **Le plafond précédent de 24 000 € se trouve désormais multiplié par 5**, au bénéfice de nombreux candidats éligibles et volontaires qui auraient certainement dû prolonger leur activité jusqu'à 3 ans pour obtenir une pension à taux plein.

**Messieurs de la Direction Générale, entendez-nous et nous vous aiderons !**

La revalorisation d'une des conditions importante prouve que **lorsque vous acceptez de nous entendre, nous pouvons collaborer et vous aider à bonifier ce PDV. C'est en tout cas notre souhait et notre volonté.**

Dès demain, honorons nous ensemble du succès de ce plan et évitons le recours à des solutions extrêmes qui ne pourraient se prendre dans la sérénité.

**Entendez notre demande d'améliorer l'attractivité de ce plan au bénéfice de ceux qui souhaiteront nous quitter et dans l'intérêt des salariés qui resteront.**

Après cette difficile épreuve, quand la crise sera terminée, rebâtir notre Compagnie et repartir vers de nouvelles conquêtes nécessitera une cohésion forte et l'adhésion de tous les personnels.

Travaillons, dès maintenant, tous ensemble, à cet objectif ambitieux et sortons plus forts et solidaires de cette douloureuse expérience.

**Entendez-nous et œuvrons, unis, au destin de notre Compagnie et au bien-être des femmes et des hommes qui la composent.**

**Pour la CFE-CGC d'Air France,  
Ronald NOIROT**